

1) L'Onu joue-t-elle bien son rôle ?

Encore faut-il définir ce rôle : selon l'art. 1<sup>er</sup> de la Charte des NU, les buts de l'ONU sont, notamment, de « maintenir la paix et la sécurité internationales », assurer le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et développer le respect des droits humains. Pris au pied de la lettre, ces objectifs sont évidemment loin d'être atteints quand on pense, rien qu'aujourd'hui, à la Syrie, à la Palestine, à l'Iran, au Sahara occidental, au Mali, à l'Afrique des Grands lacs, au tiers des Etats membres de l'Assemblée qui sont régulièrement dénoncés pour leurs violations des droits humains par des ONG comme Amnesty, Human Rights Watch, FIDH, etc ...

2) L'Assemblée générale est-elle utile ou s'agit-il d'une grand messe permanente ?

La meilleure réponse se trouve dans la conclusion qu'un de mes professeurs de droit international (Charles Chaumont) avait écrite à la fin de son « que sais-je ? » sur *L'ONU* : "On ne peut s'attendre à ce que les hommes abandonnent en entrant dans l'Organisation, comme des vêtements dans un vestiaire, leur race, leur formation, leur idéologie et leurs préjugés. La connaissance exacte des oppositions est plus féconde que l'équilibre apparent qui résulte de l'ignorance réciproque, car l'ignorance est insurmontable, tandis que l'opposition peut se réduire. Lorsque les combats dialectiques s'arrêtent, c'est souvent parce que les armées se mettent en marche, et mieux valent les discours fracassants sous les *sunlights* que le silence des 'grands cimetières sous la lune'." Il écrivait aussi, paraphrasant Voltaire, « si l'ONU n'existait pas il faudrait l'inventer ». En d'autres termes, oui, l'ONU est utile, mais elle ne peut donner plus que ce que les Etats lui ont donné. Or, les Etats se sont bien gardés de lui donner trop de pouvoir et, les Etats, c'est nous ...

3) Le conseil de sécurité n'est-il pas paralysé en permanence par le droit de veto ?

Il l'a été à l'époque de la guerre froide par le veto de l'URSS, puis, les E.-U. ont pris le relais (par exemple pour la Palestine). Aujourd'hui, nous pensons tous au veto de la Russie et de la Chine sur la Syrie, mais le Conseil de sécurité a fait beaucoup d'autres choses : envoyer des forces de maintien de la paix aux quatre coins du globe où elles ont, parfois, réussi ou contribué à geler les conflits et éviter des victimes supplémentaires. Le Conseil de sécurité a aussi créé des tribunaux pénaux internationaux où l'on a poursuivi des hommes qui, sinon, ne l'auraient jamais été (Bogosora, Milosevic, Charles Taylor, parmi des dizaines d'autres). Le Conseil a saisi la Cour pénale internationale des situations du Soudan et de la Libye. Cela n'effacera, hélas, pas des taches indélébiles de l'histoire des NU comme sa coupable passivité au Rwanda en 1994.

4) Que faudrait-il faire pour remédier aux points faibles de l'organisation ?

Les opinions publiques sont un important levier de pression mais il n'est pas sûr que leur sensibilité aux horreurs du monde les conduise à sacrifier une partie de leur confort personnel pour réduire un facteur de conflit tel que l'extrême pauvreté d'une grande partie de la planète. Il faudrait aussi convaincre les décideurs de la nécessité de créer quand il le faut des zones de sécurité comme on l'avait fait en Yougoslavie, même si cela s'est parfois traduit par des échecs retentissants (*cf.* Srebrenica).

Les « points faibles » de l'ONU ne sont jamais que le reflet de nos propres faiblesses.  
Le remède passe nécessairement par l'éducation civique ... Vaste programme !